



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3237
15 juin 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3237e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 15 juin 1993, à 16 h 5

<u>Président</u> :	M. YAÑEZ-BARNUEVO	(Espagne)
<u>Membres</u> :	Brésil	M. SARDENBERG
	Cap-Vert	M. BARBOSA
	Chine	M. CHEN Jian
	Djibouti	M. BADRI
	Etats-Unis d'Amérique	M. WALKER
	Fédération de Russie	M. VORONTSOV
	France	M. MERIMEE
	Hongrie	M. ERDOS
	Japon	M. MARUYAMA
	Maroc	M. BELLOUKI
	Nouvelle-Zélande	M. O'BRIEN
	Pakistan	M. KHAN
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Venezuela	Mme FONSECA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 5.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE L'AMBASSADEUR HAMADI KHOUINI, REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les membres du Conseil de sécurité ont appris la triste nouvelle du décès prématuré de l'Ambassadeur Hamadi Khouini, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom des membres du Conseil, j'exprime mes condoléances au Gouvernement et au peuple tunisiens et à la famille du disparu. Nous avons tous le plus grand respect pour lui, et il nous manquera beaucoup.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU CAMBODGE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE DEROULEMENT ET LE RESULTAT DES ELECTIONS AU CAMBODGE (S/25913)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport (S/25913) du Secrétaire général sur le déroulement et le résultat des élections au Cambodge.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25931, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les modifications suivantes à apporter au projet de résolution (S/25931), dans sa version provisoire :

Au paragraphe 4 du dispositif, après les mots "du conflit du Cambodge", il faut insérer les mots "contenu dans les Accords de Paris".

A la troisième ligne du paragraphe 7 du dispositif, il faut supprimer le mot "futur" avant le mot "rôle".

Le Président

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/25940, qui contient le texte d'une lettre datée du 11 juin 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/25931) dont il est saisi, tel que révisé dans sa version provisoire. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel que révisé oralement dans sa version provisoire, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 840 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. MERIMEE (France) : C'est avec une profonde satisfaction que mon gouvernement a suivi le déroulement des élections au Cambodge et a enregistré leurs résultats. En votant la présente résolution, ma délégation entend souligner qu'elle souscrit totalement à la déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général sur le caractère libre et équitable des élections qui ont eu lieu dans ce pays. Elle rend une nouvelle fois hommage à toute l'équipe de l'APRONUC pour la manière dont elle s'est acquittée de sa mission dans des conditions particulièrement difficiles et dangereuses.

Pour le peuple du Cambodge, qui a manifesté sans ambiguïté sa volonté de paix et de démocratie, c'est une nouvelle époque qui commence. Nous l'exhortons à ne pas laisser passer cette chance que d'autres peuples dans le monde pourraient aujourd'hui lui envier. Cela signifie d'abord respecter le résultat des élections certifiées libres et équitables par les Nations Unies comme les parties cambodgiennes s'y sont engagées en signant les Accords de Paris. Nous espérons qu'elles sauront faire preuve de patriotisme, de raison, de retenue et de sens de l'intérêt public en ne remettant pas en cause les résultats d'un processus démocratique par la violence et en se gardant de porter atteinte à l'unité du pays qui est également inscrite dans les Accords

M. Mérimée (France)

de Paris. L'heure est venue de travailler ensemble, sous l'autorité unanimement reconnue de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, dans un véritable esprit de réconciliation nationale, à la mise en place des structures institutionnelles définitives et à la reconstruction du pays. C'est dans cet esprit que nous estimons particulièrement positive la décision de l'Assemblée constituante, lors de sa séance inaugurale, de reconnaître pleinement la qualité de chef de l'Etat à S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk.

Il reste maintenant à réussir la dernière phase du processus de paix conduit par les Nations Unies et, notamment, à mettre en place, sous l'autorité du Prince Sihanouk, qui vient de recevoir les pleins pouvoirs de l'Assemblée unanime, une formule de coalition permettant d'expédier les affaires courantes pendant que l'Assemblée constituante rédigera la Constitution.

M. MARUYAMA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies ayant certifié que les élections au Cambodge avaient été libres et équitables, le Conseil de sécurité vient maintenant, par son adoption à l'unanimité de la résolution 840 (1990), d'en entériner les résultats. Le processus de paix au Cambodge est donc entré dans sa phase suivante la plus importante : l'élaboration d'une constitution et la mise en place d'un nouveau gouvernement.

Le Japon estime que l'instauration de la paix et de la démocratie au Cambodge - objectif à la réalisation duquel le peuple cambodgien tend depuis bien longtemps - ne sera possible que si toutes les parties respectent sans réserve les résultats des élections et manifestent la volonté politique de parvenir à la réconciliation nationale et de coopérer en toute bonne foi aux efforts faits dans ce sens. Le Japon souligne à cet égard l'importance du rôle dirigeant de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk dont il appuie les efforts pour créer l'environnement politique stable nécessaire à la bonne marche du processus de paix. En outre, ma délégation souhaite dire une fois de plus que toutes les parties et toutes les personnes concernées au Cambodge doivent s'efforcer de garantir la sécurité du personnel de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC).

La communauté internationale reste activement attachée à appuyer les efforts faits par les Cambodgiens eux-mêmes pour restaurer la paix et pour

M. Maruyama (Japon)

reconstruire leur pays. Ma délégation demande à tous les Cambodgiens de saisir résolument cette occasion historique et d'unir leurs forces pour créer un Cambodge démocratique et uni, sur la base des résultats des élections.

M. ERDOS (Hongrie) : L'adoption de la résolution 840 (1993) du Conseil marque une étape importante et heureuse dans l'histoire contemporaine du Cambodge. Après tant d'efforts, et à la grande satisfaction de la communauté internationale, des élections pour une assemblée constituante se sont tenues dans le pays. La résolution 840 (1993) du Conseil entérine les résultats de ces élections en les certifiant libres et équitables. En participant massivement à cette consultation populaire, le peuple khmer a démontré, d'une manière on ne peut plus spectaculaire et convaincante, qu'il a bien voulu et su mettre à profit l'occasion qui lui a été offerte. Dans notre monde complexe, où la communauté internationale n'a pas que des succès à exposer, on ne manquera pas de relever le résultat impressionnant qu'ont obtenu les Nations Unies au Cambodge grâce à l'activité persévérante et conséquente de l'APRONUC et du Représentant spécial du Secrétaire général.

Un nouveau chapitre s'ouvre ainsi devant le peuple khmer. Ses élus ainsi que la direction future du pays y seront pour beaucoup pour traduire cette possibilité dans les réalités, pour construire et consolider un pays uni, souverain et démocratique. Des solutions qui s'écarteraient des principes et du calendrier fixés dans les Accords de Paris, des activités visant à rendre plus difficile le développement démocratique du Cambodge seraient contraires aux intérêts vitaux de ce pays et de son peuple. Pour mettre en oeuvre les possibilités inhérentes à la période cruciale de transition, les dirigeants cambodgiens devront faire preuve de maturité politique, dépasser leurs divisions et promouvoir une réconciliation nationale. Nous sommes confiants, et les informations toutes récentes en apportent des indications positives, que les Khmers, sous l'autorité du Prince Sihanouk, sauront être à la hauteur des tâches singulières qui les attendent dans ce pays dévasté par des guerres cruelles.

En outre, par cette résolution, le Conseil de sécurité se déclare prêt à se tenir à la disposition du peuple khmer dans ses efforts de stabilisation et de reconstruction. En fermant ce long et difficile chapitre du conflit cambodgien, la communauté internationale se doit de tout faire pour faciliter le renouveau du Cambodge.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La délégation de la Fédération de Russie a accueilli avec une grande satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les résultats des élections au Cambodge et la confirmation du fait qu'elles ont été, dans l'ensemble, libres et honnêtes.

La partie russe respecte entièrement la libre expression d'autodétermination exercée par le peuple cambodgien et en reconnaît les résultats. Nous tenons à rendre un hommage mérité au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Akashi, et au personnel de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), qui ont fait tout leur possible pour matérialiser cette exceptionnelle expression d'autodétermination de la part du peuple cambodgien.

La Russie accorde beaucoup d'importance à cet événement historique dans la vie de la société cambodgienne, qui donne un fondement démocratique à son développement futur. Nous considérons qu'il s'agit là d'un important facteur de paix et de stabilité non seulement pour le Cambodge, mais aussi pour l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. Pendant cette période exceptionnellement délicate de transition vers l'établissement d'une nouvelle structure de pouvoir au Cambodge, il est essentiel que toutes les parties s'acquittent de leurs obligations et respectent les résultats des élections. A ce sujet, nous prenons note du rôle important qu'ont joué les efforts déployés par S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk pour favoriser la réconciliation nationale. Nous tenons à exprimer l'espoir que, si le peuple cambodgien veut bien faire preuve de modération et s'engager sur la voie du dialogue, ces efforts aboutiront à la formation d'un gouvernement de coalition représentatif.

Les conditions préalables concrètes qui sont nécessaires à la réalisation de l'objectif principal du processus de Paris existent aujourd'hui au Cambodge : le rétablissement de la paix sur la base de la réconciliation nationale et la constitution d'un nouveau Cambodge - un Etat souverain, indépendant, neutre et territorialement intégral qui respecte les droits de l'homme et entretient des relations de bon voisinage avec tous les pays du monde. Nous sommes convaincus que les efforts de la communauté internationale porteront réellement leurs fruits dans la réalisation de cet objectif et dans la réussite de l'opération des Nations Unies au Cambodge.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

Nous croyons que la résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité montrera que la communauté internationale appuie le processus de paix et donnera un élan aux parties khmères pour qu'elles parviennent à des accords mutuels et à la réconciliation nationale.

M. CHEN Jian (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise se réjouit du fait que la résolution sur la question du Cambodge, dont la délégation chinoise a eu l'honneur d'être l'un des auteurs, a été adoptée. Sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et grâce aux efforts concertés du peuple cambodgien, les élections au Cambodge, dans leur ensemble, ont été menées à bien. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Akashi, a fait, au nom du Secrétaire général, une déclaration sur les résultats des élections. Nous exhortons les diverses parties cambodgiennes à respecter sans réserve les résultats de ces élections.

La délégation chinoise est d'avis que la question cambodgienne doit être résolue par le peuple cambodgien lui-même. C'est seulement sous la direction du Prince Sihanouk et grâce aux efforts concertés de toutes les parties cambodgiennes, et seulement lorsqu'une véritable réconciliation nationale sera réalisée, que le Cambodge sera finalement en mesure d'emprunter la voie de l'édification d'un nouvel Etat indépendant, uni et neutre. Nous espérons que toutes les parties cambodgiennes privilégieront les intérêts nationaux et établiront, au moyen de consultations, un nouveau gouvernement qui pourra refléter l'esprit de réconciliation nationale afin de faciliter la réalisation des objectifs mentionnés précédemment. Nous espérons également que la communauté internationale respectera pleinement le choix exercé librement par le peuple cambodgien.

La délégation chinoise accorde de l'importance au rôle significatif qu'a joué le Prince Sihanouk dans le processus de paix au Cambodge et se félicite des recommandations qu'il a faites en vue d'instaurer la paix et d'éviter une effusion de sang dans les circonstances actuelles. Nous appuyons les efforts actifs qu'il déploie dans le but d'instaurer la paix et la réconciliation nationale au Cambodge. Nous espérons que le Prince Sihanouk continuera d'apporter sa contribution en favorisant la tenue de consultations pacifiques entre les parties concernées au Cambodge afin que les difficultés soient surmontées et la paix et la stabilité maintenues après les élections générales.

M. WALKER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : En adoptant cette résolution, le Conseil de sécurité a confirmé le jugement porté par le Secrétaire général et son Représentant spécial selon lequel les élections au Cambodge ont été libres et honnêtes. C'est également le jugement qu'ont exprimé plus de 1 600 scrutateurs électoraux internationaux ainsi que de nombreux observateurs électoraux indépendants. De fait, personne, hormis certains membres d'un parti cambodgien déçu du résultat, n'a contesté ce jugement.

Ces élections constituent une démonstration remarquable de la volonté de paix et de démocratie du peuple cambodgien, malgré les menaces, la violence et l'intimidation. Le peuple cambodgien a démontré clairement qu'il ne se laisserait pas décourager par des actes de violence et d'intimidation, qu'ils soient commis par l'Etat cambodgien ou les Khmers rouges.

Tous les principaux partis cambodgiens, sauf le Parti du peuple cambodgien (PPC), ont officiellement accepté le résultat des élections. Nous croyons savoir que plusieurs des candidats du PPC élus à l'Assemblée constituante participent maintenant aux travaux de cette assemblée. Toutefois, nous exhortons ce parti à se joindre aux autres partis cambodgiens, au Conseil de sécurité et à toute la communauté internationale pour accepter officiellement la volonté du peuple cambodgien et respecter le résultat des élections.

Après tant d'années de guerre et de souffrances, le peuple cambodgien a voté pour la paix de manière décisive. Nous appuyons pleinement le travail accompli par l'Assemblée constituante pour élaborer une constitution et former un nouveau gouvernement pour le Cambodge. Il incombe à toutes les parties de s'efforcer de parvenir à la réconciliation nationale afin que la paix puisse réellement être instaurée. A ce sujet, nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée constituante de reconnaître le rôle incomparable que S. A. R. le Prince Sihanouk a joué en tant que Président du Conseil national suprême en l'élisant à la tête de l'Etat cambodgien. Nous sommes convaincus que le Prince Sihanouk oeuvrera en faveur de la paix et de la réconciliation pour tout le Cambodge.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement félicite l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et le peuple cambodgien du succès avec lequel les élections pour l'Assemblée constituante se sont déroulées au Cambodge. Nous nous félicitons particulièrement du fait que le Secrétaire général a certifié que ces élections ont été libres et honnêtes, opinion que la résolution que nous venons d'adopter a fait sienne. La participation élevée aux élections a été une indication claire que le peuple cambodgien souhaite déterminer son propre avenir, et ce, par un processus démocratique. Le résultat des élections doit être respecté par toutes les parties.

Comme le Secrétaire général l'indique clairement dans son rapport, les plaintes exprimées au sujet de la conduite des élections n'ont pas été étayées par des faits. La communauté internationale doit faire comprendre clairement à toute partie quelle qu'elle soit les conséquences de son refus d'accepter le résultat des élections. Il est essentiel pour l'avenir du Cambodge que toutes les parties concernées oublient leurs divergences et travaillent ensemble.

Nous nous félicitons aussi de l'accord intervenu le 10 juin dernier entre les dirigeants des forces armées de trois des parties en vue de travailler à la mise sur pied d'une armée unique relevant du nouveau gouvernement cambodgien qui sera issu de l'Assemblée constituante. Nous nous réjouissons également de ce que l'Assemblée constituante elle-même s'est réunie pour la première fois ce matin. Il importe qu'elle s'attaque maintenant à sa tâche : l'élaboration d'une nouvelle constitution conforme aux dispositions de l'annexe 5 des Accords de Paris. Plus vite ce sera fait, plus vite un nouveau gouvernement entrera en fonctions à Phnom Penh, et plus vite les Cambodgiens assumeront la responsabilité directe et entière de l'avenir de leur pays.

L'APRONUC doit, durant les derniers mois de son mandat, maintenir ses efforts pour veiller à ce qu'un règlement politique global soit mis en oeuvre et, partant, aider les Cambodgiens à s'assurer un avenir pacifique et stable. Il est important de se rappeler que les lettres "PRO" du mot APRONUC signifient "provisoire", que le mandat de l'APRONUC vient à échéance à la fin du mois d'août et que, comme le Secrétaire général l'a dit dans ses rapports et comme le Conseil l'a affirmé dans sa résolution 810 (1993), ce sont les Cambodgiens eux-mêmes qui ont la responsabilité principale de la mise en oeuvre

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

des Accords de Paris, ainsi que de la stabilité et du bien-être futurs de leur pays. Nous devons donc commencer maintenant à préparer cet avenir et à voir au-delà de l'expiration du mandat de l'APRONUC dans moins de trois mois.

Comme l'énonce clairement la résolution adoptée aujourd'hui, l'ONU et ses organes devront par la suite apporter une aide au Cambodge, mais l'APRONUC elle-même devra quitter le Cambodge à la fin de la période de transition, une fois le nouveau gouvernement mis en place, et il appartiendra alors aux Cambodgiens eux-mêmes d'assumer la responsabilité de l'édification de leur avenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.